

Décamp'®
RADICAL



Fabriqué
en France

DÉSHÉRBANT JARDIN



ACTION EXPRESS
visible en 1 heure

Détruit les mauvaises herbes de vos plantations
(plantes médicinales, aromatiques et plantes à parfum)

Permet de traiter 500 m²

PRÊT À L'EMPLOI
SPÉCIAL POUR GRANDES SURFACES

Décamp'®

RADICAL



Fabriqué
en France

DÉSHÉRBANT JARDIN

Substances de base

Les substances de base sont des substances actives, naturellement présentes dans l'environnement. Elles peuvent être d'origine alimentaire, végétale, animale ou minérale.

Nettoyant et anticalcaire réputé, cette substance de base a également une action herbicide sur les jeunes pousses de mauvaises herbes. Elle agit par contact, l'effet est visible dès les premières heures après application. Cette substance naturelle est ensuite rapidement neutralisée dans le sol après application. Éviter cependant de laisser ruisseler dans les zones à préserver (massifs, plantes, gazons).

Mode d'emploi

Ne pas diluer. Remplir votre pulvérisateur sans dépasser le volume maximum. Pulvériser à une distance de 30 à 50 cm, directement sur les mauvaises herbes, dans les zones de cultures de plantes médicinales, aromatiques et plantes à parfum. Agir dès l'apparition des mauvaises herbes, avant plantation. Traiter après 48h sans pluie.

Dosage : 10 ml/m² ; permet de traiter 500 m².

Délais avant récolte (DAR) 120 jours.

Concentration : 100 g/l d'acide acétique (10%)

PRECAUTIONS D'EMPLOI



ATTENTION

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. L'acidité du produit peut abîmer les matériaux calcaires (marbre, dalles calcaires,...). Faire un essai préalable les surfaces à traiter.

Substance de base approuvée en vertu du règlement (CE) N°1107/2009 et du règlement d'exécution (UE) 2019/149 du 30 janvier 2019. L'utilisation de vinaigre est autorisée dans les conditions spécifiques précisées dans le rapport d'examen SANCO/12896/2014.

Code UFI : 18RD-HVJE-E20Y-72WH



215, Av. de la Roche Parnale
ZI Motte Longue
74130 BONNEVILLE
Tél. : 04 50 25 79 80



LE TRI
+ FACILE



Volume net :
5 litres



3355660008154

TM03A22 - 924445